

LES PARENTS DANS L'ÉCOLE...

«Qui peut nier sérieusement que l'école laïque n'a pas puissamment permis l'émancipation de millions de citoyens? Et même si - comme certains le prétendent - elle fut créée pour répondre aux besoins du grand capitalisme naissant, il n'empêche que son action et le développement de l'instruction ont largement dépassé les limites et les containements qu'une société aurait voulu imposer».

André OULIAC («Ecole Libératrice» 14-1-72.)

Ils ont acquis droit de cité. Ils ont leurs associations et leurs revues, leurs congrès et leurs ambitions. Et comme ils se définissent par le fait d'avoir procréé c'est vers l'école que se tournent leurs ambitions. Voilà pourquoi un régional d'information ouvrait ses colonnes, en juillet, sous le titre *«Les parents dans l'école»*, aux représentants des grandes organisations de parents d'élèves et de la F.E.N.

Quels parents?

Il eût semblé normal, du moins de la part du secrétaire de la F.E.N., qu'on commence par analyser la nature de cette entité qu'on appelle *«les Parents»*. Sans nier l'intérêt des aspects physiologiques et sociologiques c'est surtout du point de vue politique (au sens large du terme) que nous aurions aimé, en tant que syndicalistes, voir appréhender ce problème de la participation des Parents à la gestion de l'école dans le contexte d'une société divisée en classes.

Il apparaît d'emblée que les Parents ne constituent pas une classe sociale: dans un pays où l'école est obligatoire, ils représentent la quasi-totalité de la population de 20 à 50 ans. C'est-à-dire des individus aux intérêts aussi divers et contradictoires que le sont ceux des habitants de la France. Les gens qui envoient leurs enfants à l'école n'ont pas plus de mérite que ceux qui achètent leur pain chez le boulanger ou font la queue au bureau de poste. Ce sont les mêmes, ils ont droit aux mêmes égards, et tous ces braves Parents qui parlent tant aujourd'hui de *«désacraliser l'école»* devraient être les premiers à rejeter l'auréole mystificatrice dont on pare l'entité abstraite *«Parents d'élèves»*.

Il n'en reste pas moins que la plupart d'entre eux accordent suffisamment d'importance aux résultats scolaires de leur enfant pour éprouver la nécessité de contacter l'instituteur quand le besoin s'en fait sentir. Non seulement cette faculté leur a toujours été offerte, mais bien souvent, c'est le professeur ou l'instituteur qui sollicite la rencontre avec les parents de son élève. Ce genre de rapports parents-enseignants, aussi traditionnels que l'école elle-même, et qui dans l'immense majorité des cas se sont avérés corrects et fructueux, ne saurait être confondu avec ce que réclament aujourd'hui les personnalités qui s'exprimaient sous la rubrique *«Les Parents dans l'École»*.

Certes tout le monde a le droit de s'intéresser à la pédagogie, c'est un thème passionnant, surtout quand on le détache des servitudes de l'application pratique. De même les instituteurs, confinés tout le jour dans un milieu enfantin, ont-ils pu souhaiter rencontrer le soir des adultes du village pour sortir de leur isolement. Les pionniers du syndicalisme enseignant ont souvent exprimé leur satisfaction de retrouver, dans les Bourses du Travail de l'ancienne C.G.T., les pères des enfants qu'ils avaient instruits dans la journée.

Mais là encore n'est pas la question posée aujourd'hui, car il ne serait venu à l'idée d'aucun de ces camarades ouvriers ou paysans d'exiger que l'instituteur rende compte publiquement de la manière dont il enseigne la grammaire ou les mathématiques.

Il est vrai qu'on ne met plus forcément la même chose sous le mot *École* et qu'il convient de rechercher quelles sont les conceptions de ceux qui prônent *«Les Parents dans l'École»*.

Quelle école?

Il y a un siècle, dès qu'ils se furent organisés en classe, les travailleurs ont revendiqué le droit à l'instruction, et à un enseignement dégagé du carcan clérical. C'est pourquoi les communards de 1871 instituèrent par décret l'école laïque et gratuite qui périt avec eux sur les barricades.

D'autre part il était impérieux pour la bourgeoisie et le capitalisme naissant d'asseoir sur une école publique les bases de sa révolution encore contestée par une Église monarchiste. L'obligation scolaire et l'école officielle de J. Ferry naquit, dix ans après la Commune, de ce compromis entre les besoins de la bourgeoisie et les aspirations des travailleurs. Compromis fragile que deux facteurs devaient remettre en cause progressivement: d'abord le *Ralliement* de l'Église à l'issue de la 1ère guerre mondiale, rejetant la bourgeoisie dans les bras de son alliée historique; ensuite la mise en route d'un processus de démocratisation de l'enseignement qui, à partir de l'initiative de J. Ferry, pouvait aboutir à la promotion d'ouvriers bacheliers, ce que ne saurait supporter aucun régime capitaliste.

Même si cela n'a rien changé dans les faits immédiats, la décision prise par Pétain de transformer «*le ministère de l'Instruction Publique*» en celui de «*L'Éducation Nationale*» signifie clairement l'intention de réintroduire l'idéologie à l'École au détriment de l'instruction.

On ne peut opposer systématiquement instruction et éducation, non seulement parce que la vie du groupe d'enfants constituant une classe scolaire implique le respect de certaines règles morales, d'un certain consensus, mais aussi parce que l'acte de s'instruire développe implicitement le goût de l'effort, de l'acte volontaire réfléchi, de la pensée rationnelle qui permet l'exercice de l'esprit critique. Quelle que soit la part de l'illusion et des échecs, ce type d'école, dont la fonction était d'instruire, avait pour maîtres-mots: «*l'épanouissement de l'individu - le développement de l'esprit critique - le gouvernement de soi par soi-même*».

On ne peut se contenter de supputer le réalisme de ces ambitions si l'on compare avec les slogans qui, depuis 1968, veulent définir la future école rénovée comme «*l'École de la participation, l'école de la responsabilité*». Nul besoin de philosopher pour reconnaître dans ces formules le sous-produit «*laïcisé*» de l'idéologie chrétienne communautaire.

On ne voit guère de différences à ce sujet entre Haby qui disait:

«*Après J. Ferry, après Jaurès (sic), après tous mes prédécesseurs, j'affirme que notre enseignement doit être pleinement laïque, dans la définition la plus large du terme, laquelle aujourd'hui déborde singulièrement le plan confessionnel. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut réduire l'Enseignement à une simple distribution de connaissances, assimilées ainsi à des objets de consommation délivrés en quelque sorte sans mode d'emploi*». (Assemblée Nationale le 5-11-74).

«*Le collège ou le lycée devrait être le lieu où se ferait l'apprentissage de la vie démocratique en y instituant des structures d'organisation fondées sur le grand principe de la participation*». (Assemblée Nationale le 17-6-75);

Beullac inaugurant la quinzaine de l'École publique:

«*L'école doit aller au-delà de la seule acquisition des connaissances... Sa mission est de donner à chacun toutes ses chances pour qu'il tienne sa place en tant qu'homme responsable, dans un monde difficile...*» (20-4-78);

Lagarde qui écrit dans *Ouest-France*: «*Nous avons toujours exprimé l'insuffisance éducative de ce Ministère, qui est encore celui de l'instruction publique et nous nous attachons, à travers la réforme entreprise, à développer l'aspect éducatif de l'école...*» (6-7-78);

et Belbenoit qui affirme dans *l'École Libératrice*: «*Le sentiment s'en répand; il explique «ce mouvement de fond pour un accroissement de la responsabilité et de la participation des citoyens, un développement de la vie associative et des communautés de base», comme l'évolution de la demande sociale faite à l'école, non plus seulement d'une INSTRUCTION, sur laquelle la République a jadis fondé des espoirs légitimes, mais à l'expérience excessifs, ni d'une FORMATION à finalité utilitaire, la polarisation sur l'emploi s'avérant illusoire ou mystificatrice, mais d'une ÉDUCATION INTÉGRALE dont famille, église ou cité ne peuvent plus faire leur affaire - et qui répond en dernière analyse à ce que j'appelle formation de citoyens*» (10 et 17-3-78). Nous voilà loin de la visite de parents qui viennent s'enquérir des résultats scolaires de leur enfant sous le préau d'école. Et si certains parents discernent mal ce qu'on attend d'eux dans les *Conseils d'École*, d'autres habitants du quartier, missionnaires de «*la vie associative et des communautés de base*», ne

manqueront pas d'apporter leur participation consciente à ce qu'André Henry lui-même appelle déjà «*Les communautés éducatives*» dans la tribune libre sur «*Les Parents dans l'École*» (1). Beaucoup d'entre eux se retrouvent dans les *Associations Syndicales des Familles (A.S.F.)* qui participent aux congrès de la J.O.C., qui se réclament de la gauche, et sont entrées en force à la *Fédération Cornec*.

L'équipe éducative:

Il y a une continuité dans l'offensive contre l'école (l'école de l'instruction) depuis l'octroi de fonds publics aux écoles privées, la dégradation des conditions de travail dans l'enseignement public, et le début de mutation en communauté éducative inscrit dans la «*rénovation pédagogique*» d'après 1968 (2).

Mais là où Pétain avait échoué malgré le changement de titre d'un ministère et son «*Maréchal nous voilà*», la bourgeoisie actuelle met en œuvre un plan concerté de mise en tutelle des enseignants par une réforme structurelle engagée l'an dernier avec l'installation des *Comités de Parents* et des *Conseils d'École*.

Or il est apparu que le *Conseil d'École* était à la fois trop et trop peu. C'était trop pour ne pas susciter la résistance des enseignants qui y virent bien la remise en cause de la laïcité de l'école et de leur propre statut, malgré l'appui apporté par la F.E.N. et tous les partis de gauche à la mise en place de ces Conseils. C'était trop peu, au goût des groupes de pression «*éducatifs*», pour leur donner une prise suffisante sur les enseignants, ainsi que l'explique la C.F.D.T. dans son communiqué national du 30-11-77:

«On sait que ces comités de parents ont pour seul rôle de siéger dans les conseils d'écoles avec les conseils de maîtres sur convocation du directeur, c'est une des applications nouvelles de la réforme Haby.

... La C.F.D.T. ne nourrit aucune illusion sur les objectifs qui ont conduit Haby à proposer les comités de parents ni sur la réalité du pouvoir, à peine consultatif qui leur est donné.

Elle constate cependant: - que cette structure, si insuffisante qu'elle soit, est un moyen de rencontres. La C.F.D.T. pense que l'école ne doit pas être un champ clos et une chasse gardée des enseignants, mais qu'au contraire elle doit associer étroitement les parents d'élèves, les organisations représentant les travailleurs, les associations familiales populaires, dans un dialogue collectif permanent».

Les grandes entreprises exigent parfois temps et souplesse: «*celle de J. Ferry a demandé des années, pourquoi voulez-vous aller plus vite?»* commentait Beullac au lendemain de son investiture. C'est alors qu'apparaît simultanément à la F.E.N. (plus précisément au S.N.I.) et à la *Fédération Cornec* la «*revendication*» de l'*Équipe éducative*.

Dans sa résolution générale le congrès de la F.C.P.E., qui se déroulait en mai dernier, entend: «*voir reconnaître aux parents le droit à une PARTICIPATION véritable au sein de L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE, tout comme il exige que soit clairement reconnu aux délégués élus le droit de PARTICIPER à la vie et à la gestion de l'école sur leur temps de travail et sans perte de salaire, première étape vers le statut du délégué-parents*» (3), considérant que l'École «*ne saurait être un monde clos, jalousement préservé*».

Et le complément au rapport d'activité développe: «*Le problème si souvent évoqué des conseils d'école, des conseils de classe, du jour et de l'heure de leurs réunions, sachons le reconnaître, en masque d'autres. Celui de la reconnaissance du droit des parents à participer à la vie des établissements, donc à être partie prenante dans des décisions qui, jusqu'ici, relevaient des seuls enseignants. Partager des décisions que jusqu'alors ils assumaient seuls et dont dépendent LEURS HABITUDES ET LEUR TRAVAIL JOURNALIER n'est pas, nous le concevons, sans faire question et provoquer des réactions chez les instituteurs et les professeurs. Mais si l'on veut vraiment vivre la gestion tripartite, il faut accepter de partager ses propres pouvoirs de décision. Si l'on veut donner corps à l'équipe éducative, il faut accepter que les décisions à prendre et les responsabilités à partager soient prises en équipe, sinon participation, cogestion, équipe éducative seraient vidées de leur sens*».

Quelques jours plus tard se tenait une session d'étude du S.N.I. sur le thème de l'*Équipe éducative*, dont les conclusions, entérinées par le Bureau National du 8 juin, comportent:

«Le S.N.I.-P.E.G.C. estime que le développement des équipes éducatives est susceptible de contribuer à une meilleure adaptation de l'intervention pédagogique aux cas réels et d'apporter une nouvelle dimen-

(1) «*Ouest-France*» du 8-7-78.

(2) Voir «*L'Imposture Pédagogique*» dans «*Ouest-Syndicaliste*» n°50, janvier 1971.

(3) Curieusement votée par les camarades de l'O.C.I. présents au Congrès.

sion de l'éducation offrant la possibilité d'éveiller toutes les potentialités de l'enfant afin de lui permettre de devenir un citoyen conscient et responsable».

Et puisqu'il était fait référence, dans l'exposé introductif de cette session, au rapport de Belbenoit publié dans «L'École Libératrice» (n°22 et 23) sous le titre «Des équipes éducatives, pour que se forment des citoyens», reportons-nous à celui-ci: «On n'est ni ne devient citoyen dans l'abstrait: le citoyen qui nous concerne est celui d'une France en difficile évolution vers la société transindustrielle».

Ce qui signifie sans doute: un capitalisme délabré à la recherche de solutions corporatistes moyen-âgeuses. Mais l'auteur est plus précis dans ses conclusions qui nous ramènent à nos moutons: «Cet examen devra naturellement prendre en compte les relations nouvelles de l'établissement avec son environnement, son autonomie accrue par rapport à la hiérarchie, son ouverture corrélative sur la cité». De ce point de vue le «CONSEIL D'ÉCOLE» (fonctionnant dans l'esprit de la circulaire du 27-5-69) devrait devenir un organe régulateur essentiel des relations entre l'école et la communauté qu'elle dessert... Sans doute sommes-nous loin d'avoir tiré parti de toutes les possibilités existantes, à commencer par les conseils d'école et par la machinerie de l'E.D.R.A.P. (4)...

Jolies perspectives pour les enfants des travailleurs que ce «citoyen participateur et responsable» adopté comme modèle par le S.N.I.! Jolies perspectives pour les enseignants dont toutes les «tendances» représentées au Bureau National du S.N.I. approuvent les thèses de Belbenoit!

Heureusement des voix s'élèvent dans un clair langage syndical pour dénoncer cette nouvelle offensive, ainsi qu'en témoigne le rapport présenté par la section S.N.I. de Loire-Atlantique à la session d'étude sur l'Équipe éducative:

«Le statut de l'enseignement laïque, statut des fonctionnaires, le met à l'abri des groupes de pression et toute l'histoire du syndicalisme enseignant est là pour montrer le combat qu'il a fallu mener pour arracher les garanties statutaires des enseignants et arrêter la main-mise des notables du clergé, du pouvoir politique sur l'École et ses maîtres...

Ce sont effectivement les prérogatives statutaires des instituteurs laïques qui sont aujourd'hui remises en cause car ce statut des enseignants laïques est un rempart qu'il faut abattre si l'on veut détruire l'École Laïque.

C'est pourquoi, nous condamnons les Comités de Parents, les Conseils d'Écoles».

Et le rapport prend position face aux projets de participation à la gestion tripartite de l'Éducation Nationale:

«Mais si le danger existe de voir les commissions paritaires remplacées par des «EDRAP», il est peut-être encore plus facile de transformer ces commissions en «EDRAP» où les «représentants» du personnel ne seront plus là pour défendre les intérêts des instituteurs, mais pour gérer ou cogérer l'institution. Quel sera le recours pour les enseignants? Les «intérêts généraux» ne correspondant pas forcément à leurs intérêts particuliers.

Nous posons donc la question: doit-il y avoir une gestion de l'école qui soit différente de celle des autres services publics?

Or, il faut bien dire que toutes les différentes réformes proposées vont à rencontre de ce que nous souhaitons».

La partie n'est pas terminée. Comme le dit Beullac: il faudra des années. Mais les orientations prises par la F.E.N., dans l'unité des tendances U.et A. et U.I.D., ne manquent pas d'effrayer. Il est temps que s'organise la résistance contre le Conseil d'École et l'Équipe éducative autour des positions le plus clairement exprimées, à notre connaissance, par la section de Loire-Atlantique.

L'enjeu est d'importance et ne concerne pas les seuls enseignants. La transformation de l'École en «Communauté éducative» représenterait une première victoire des autogestionnaires, théoriciens de la participation à la gestion en système capitaliste, dont l'objectif est de désorganiser la classe ouvrière en verrouillant les travailleurs dans des structures néo-corporatistes.

La transformation de l'École en «Communauté éducative» aurait enfin pour conséquence de donner satisfaction à Ceyrac qui déclarait en congrès du patronat: «Renoncer à la formation des hommes, c'est renoncer à les diriger» (La Croix du 23-10-70).

(4) Équipes Départementales de Recherche et d'Action Pédagogique.

Ce n'est pas pour soumettre leurs enfants à la catéchèse de «*la participation*» et de «*la vie associative*», ce n'est pas en vue de «*la formation du citoyen*» dont rêvent Ceyrac et Belbenoit que les travailleurs réclamaient l'École, il y a cent ans. Ce que, dans la lutte pour leur émancipation, ils revendiquaient à la classe dirigeante et à son État, c'était exactement le contraire.

Serge MAHÉ.
